Charte
DE **L'ENFANT HOSPITALISÉ**

Conscients de ces enjeux, nous, parents d'enfants hospitalisés et professionnels de la naissance, nous engageons à tout mettre en œuvre pour que l'enfant hospitalisé bénéficie :

1 **L'admission à l'hôpital d'un enfant**
ne doit être réalisée **que si les soins nécessités par sa maladie ne peuvent être prodigués à la maison,** en consultation externe ou en hôpital de jour.

2 **Un enfant hospitalisé a le droit**
d'avoir ses parents ou leur substitut auprès de lui jour et nuit, quel que soit son âge ou son état.

3 **On encouragera les parents**
à rester auprès de leur enfant et on leur **offrira pour cela toutes les facilités matérielles.**
On informera les parents sur les règles de vie et les modes de faire propres au service afin qu'ils **participent activement aux soins de leur enfant.**

4 **Les enfants et leurs parents**
ont le droit de recevoir une information sur la maladie et les soins, adaptée à leur âge et leur compréhension, afin de participer aux décisions les concernant.

5 **On évitera tout examen**
ou traitement qui n'est pas indispensable.
On essaiera de réduire au maximum les agressions physiques ou émotionnelles et la douleur.

6 **Les enfants ne doivent pas être admis**
dans des services adultes. Ils doivent être réunis par groupes d'âge pour bénéficier de jeux, loisirs, activités éducatives adaptés à leur âge, en toute sécurité. **Leurs visiteurs doivent être acceptés sans limite d'âge.**

7 **L'hôpital doit fournir aux enfants**
un environnement correspondant à leurs besoins physiques, affectifs et éducatifs, tant sur le plan de l'équipement que du personnel et de la sécurité.

8 **L'équipe soignante doit être formée**
à répondre aux besoins psychologiques et émotionnels des enfants et de leur famille.

9 **L'équipe soignante doit être organisée**
de façon à **assurer une continuité dans les soins** donnés à chaque enfant.

10 **L'intimité de chaque enfant doit être respectée.**
Il doit être **traité avec tact et compréhension** en toute circonstance.

Centre Hospitalier Universitaire
Dijon Bourgogne

Direction de la Communication • Février 2023